

COMMUNIQUE : Télétravail durant la crise sanitaire - Quelles pratiques en janvier 2021 ? Quels impacts sur le travail et la santé ?

L'étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) publiée le 10 février 2022 porte sur le télétravail durant la crise sanitaire. La crise sanitaire a favorisé une extension sans précédent du télétravail.

En janvier 2021, 27% des salariés le pratiquent, contre 4 % en 2019 ; 8 télétravailleurs sur 10 souhaitent le poursuivre, en réduisant cependant son intensité.

Début 2021, 7 télétravailleurs sur 10 en ont une pratique régulière qui accroît l'autonomie, mais aboutit à des horaires décalés et des durées de travail allongées. Le télétravail est associé à davantage de douleurs et de troubles du sommeil. Son vécu est contrasté selon les personnes. Pour les télétravailleurs qui ne disposent que de moyens matériels peu adaptés, voire inexistants, pour le travail à distance, le soutien social se détériore ainsi que les autres risques psychosociaux et les troubles de la santé. Pour les femmes et les agents de la fonction publique, le télétravail occasionne davantage de difficultés que pour les salariés du secteur privé.

Ceux qui pratiquent peu le télétravail, voire plus du tout début 2021 alors qu'ils y recouraient entre mars et décembre 2020, ont des conditions de travail proches de celles de l'ensemble des salariés.

L'éclairage 2 de cette étude porte sur les agents de la fonction publique

Même au sein de groupes homogènes en matière de pratique du télétravail, les conditions de travail évoluent différemment pour les agents de la fonction publique et les salariés du privé.

Comparativement au secteur privé, le télétravail dans le public s'accompagne d'une plus forte dégradation des conditions de travail selon plusieurs dimensions: les conflits de valeur, les difficultés de conciliation entre vie privée et professionnelle, les exigences émotionnelles, la durée et l'intensité du travail.

En revanche, les télétravailleurs du public sont relativement préservés du sentiment d'insécurité de l'emploi : ce dernier a augmenté avec la crise chez tous les télétravailleurs mais de manière bien plus marquée dans le privé (+30 points, contre +11 points dans le public). Un peu plus que ceux du privé, les télétravailleurs réguliers du secteur public ont gagné en autonomie et retrouvé plus de sens à leur travail.

Cette étude démontre bien l'attention toute particulière qu'il faut porter sur cette nouvelle forme de travail et sur ses impacts. La CFTC porte, dans tous les échanges qu'elle a avec l'administration, les revendications nécessaires permettant d'assurer aux agents des conditions de travail optimales dans le cadre du télétravail.

Retrouvez l'étude de la DARES :

https://www.cftc-dgfp.fr/wp-content/uploads/2022/02/Dares-Analyses_Teletravail-durant-crise-sanitaire-Partiques-Impacts.pdf